# CONSEIL D'ADMINISTRATION du mardi 13 septembre 2016 à 14H30 à La Roche Bernard

### EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le mardi 13 septembre 2016 à 14H30 dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS:**

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille et Vilaine
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan

### **ABSENTS EXCUSÉS:**

- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Machin PREFECTURE

## ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

• Monsieur Jean Luc JEGOU, Directeur Général des Services, LAV

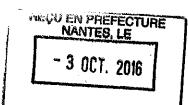
Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.

• Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.

NANTES, LE

3 OCT. 2018

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.



# CONSEIL D'ADMINISTRATION du mardi 13 septembre 2016 à 14H30 à La ROCHE BERNARD

#### 7 RESSOURCES:

Création d'un emploi non-permanent de marin

Depuis décembre 2014, les campagnes de dragage sont difficilement réalisées suite aux arrêts en maladie professionnelle de nos deux marins.

La fréquence des arrêts de nos marins semble montrer qu'il est nécessaire d'aménager leurs rythmes de travail.

De plus, notre Capitaine a indiqué en début d'année qu'il souhaitait faire valoir ses droits à la retraite à compter de novembre 2016, et un tuilage de 6 semaines avec son successeur a été voté lors du Conseil du 23 février 2016.

Pour permettre d'assurer la saison 2016-2017 de dragage, il est aujourd'hui nécessaire de créer pour une durée de 6 mois un poste supplémentaire qui vient compléter les 6 semaines déjà votées.

Cet effectif de trois marins va également permettre de réorganiser le service, en affectant le 3<sup>ème</sup> marin sur différentes tâches au barrage ou au pont de Cran (manœuvre des ouvrages, maintenance, lamanage ...).

Le marin recruté possédera le diplôme de Capitaine 200 afin de pallier l'absence éventuelle de notre Capitaine.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de créer un poste de marin avec les caractéristiques suivantes :

- Niveau de qualification minimum : Patron en 9<sup>ème</sup> catégorie
- Niveau de rémunération minimum : Inscrit maritime de 9ème catégorie
- Nature des fonctions :
  - Exploitation et maintenance du rotodévaseur « ROCHEVILAINE » et des autres navires ;
  - Bathymétrie
  - Manœuvre et maintenance des ouvrages (Barrage, écluse, Pont de Cran, ...);
  - Lamanage
- Période de recrutement : de septembre 2016 à avril 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité décide de créer un poste de marin dans les conditions citées ci-dessus.

Pour extrait conforme La Présidente,

Solène MICHENOT

HEÇU EN PREFECTURE NANTES, LE - 3 OCT. 2016